

## LES SYLPHES

La résidence des Sylphes est située dans un cadre boisé.

Elle est composée de trois unités : Les Muses, les Ondines et les Elfes qui accueillent des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée.



La structure allie sécurité et liberté (jardins privatifs, parc sécurisé).



### PROJET DE VIE :

- . Favoriser une approche humaniste des soins
- . Aider la personne âgée à s'exprimer, à gérer sa vie, à participer
- . Répondre aux besoins de la personne âgée, être attentif à toute marque de souffrance, physique ou morale, accompagner les derniers instants



Le développement d'approches thérapeutiques non médicamenteuses est privilégié. Un PASA (Pôle d'Activité et de Soins Adaptés) accueille 12 résidents du lundi au vendredi.

- o Chaque résident bénéficie d'une chambre individuelle et d'un cabinet de toilette avec lavabo, douche et W.C.
- o Les locaux collectifs sont composés d'une salle à manger, d'un salon et d'un jardin attenant à la résidence.

## Le PASA (Pôle d'Accueil de Soins Adaptés)

Le PASA est une unité de 12 places destinée à accueillir à la journée des résidents atteints de pathologies dégénératives de type Alzheimer ou maladies apparentées avec des troubles du comportement sévères.

Il est ouvert tous les jours ouvrables de 10 h à 16 h 15.

L'admission est prononcée par le médecin coordonnateur après une réunion en équipe pluridisciplinaire et l'évaluation des troubles du comportement par l'échelle NPI-ES (Neuro Psychiatric Inventory – Equipe soignante)

Un avenant (ou une annexe) au contrat de séjour doit être signé(e) par le résident ou son représentant légal avant toute décision d'entrée au PASA.

L'équipe des professionnels intervenant dans le PASA est constituée principalement :

- d'un assistant de soins en gérontologie,
- d'un aide-soignant,

Avec l'intervention quotidienne de professionnels transversaux (psychomotricienne, ergothérapeute, psychologue, animatrice...).

Des activités spécifiques selon un programme hebdomadaire (ateliers mémoire, atelier bricolage, gymnastique, relaxation, zoothérapie etc.) sont proposées aux résidents accueillis au sein de cette unité.

Une prise en charge au PASA est proposée 1 à 3 fois par semaine selon les besoins du résident. Une évaluation est réalisée tous les 3 mois en équipe pour apprécier les bénéfices et adapter la prise en charge.

Lorsque la pathologie du résident évolue et ne correspond plus aux critères selon l'équipe médico-soignante, la prise en charge au PASA est arrêtée. L'information est donnée au résident, et/ou à la personne de confiance, et/ou son représentant légal.